



## Communiqué de presse L'impunité, pourquoi ?

**Tunisie : L'OMCT présente le rapport annuel 2016 de son programme d'assistance directe SANAD en mettant l'accent sur la persistance de la torture et des mauvais traitements**

**Tunis (Tunisie), le 11 janvier 2017**

*« La justice a un rôle déterminant dans la rupture avec la pratique de la torture et des mauvais traitements. Mon expérience m'a convaincu qu'il suffit de quelques procédures sérieuses aboutissant à la condamnation des tortionnaires pour amorcer cette rupture », a dit Dick Marty, Vice-président de l'OMCT, aujourd'hui lors de la conférence de presse organisé par le bureau de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) en Tunisie.*

L'OMCT a présenté le rapport annuel 2016 de son programme "SANAD" d'assistance juridique et sociale aux victimes de torture et de mauvais traitements. Le rapport porte cette année sur le volet juridique en analysant les causes et mécanismes de l'impunité.

La révolution, ainsi que la transition démocratique qui l'a suivie, ont nourri, pour les milliers de victimes ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme, l'espoir d'obtenir justice et de condamner les tortionnaires. Malheureusement, les tribunaux tunisiens n'ont rendu public, jusqu'à aujourd'hui, qu'un seul jugement pour torture, et dont la peine était loin d'être proportionnelle à la gravité du crime, ce qui représente un aspect flagrant de l'impunité.

Les lacunes du cadre juridique ainsi que l'inefficacité du système judiciaire empêchent les victimes d'obtenir justice. Ainsi, en observant les affaires de torture et de mauvais traitements, il est aisé de constater une tendance générale à ne pas condamner les tortionnaires, ce qui nourrit l'impunité, alimente chez les tortionnaires le sentiment d'être "intouchables" et favorise ainsi la persistance de la torture.

*« La lutte pour que la torture et les mauvais traitements cessent passe obligatoirement par la lutte contre l'impunité. C'est dans cette optique que toute la politique pénale de l'Etat doit être remise en question, et c'est pour cela qu'il est question de la volonté politique des gouvernants », clôture Me Mokhtar Trifi, Vice-président de l'OMCT.*

*Le programme d'assistance directe de l'Organisation Mondiale Contre la Torture se réalise à travers les centres de conseil SANAD situés à Sidi Bouzid et au Kef. SANAD offre une orientation et une assistance juridique, sociale, psychologique et médicale aux victimes de torture et de mauvais traitements y compris les personnes agressées par des fonctionnaires publics, les victimes de mort suspecte et de la disparition forcée dans les lieux de détention. Depuis 2013, les centres SANAD ont pu accumuler une expérience solide en matière de consultation et de suivi des dossiers de leurs bénéficiaires.*

**Pour plus d'information, veuillez contacter:**

Mohamed Mzem, Conseiller juridique, OMCT Tunisie, [mm@omct.org](mailto:mm@omct.org),

Rahma Ben Naya, Assistante exécutive, OMCT Tunisie, [rbn@omct.org](mailto:rbn@omct.org), 71 322 561

Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) | Bureau en Tunisie  
2, Avenue de France | Immeuble Le National\* Apt. 325 | Tunis 1000 | tel. +216 71 322 561 | fax. +216 71 322 562  
[www.omct-tunisie.org](http://www.omct-tunisie.org) | FB: OMCT TUNISIE

***Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture!***